
Nombre de membres**Séance du mercredi 16 mars 2022****en exercice:** 14

L'an deux mille vingt-deux et le seize mars l'assemblée régulièrement convoqué le 09 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Présents : 11**Sont présents:** Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT**Votants:** 14**Représentés:** Martine BORREL par Yannick TOURNADRE, François FEREYROLLES par René JAL, Antoine TEILLOT par Christian FEREYROLLES**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Emilie CHABORY

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande l'inscription de 2 points supplémentaires, non mentionnés lors de la convocation :

* Installation IRVE (borne électrique)

* Emplacement Food Trucks

Le Conseil approuve cette proposition.

1 - FINANCES**Objet : comptes administratifs 2021**

Christine SEPCHAT présente les différents résultats (section Fonctionnement et Investissement) dont les lignes budgétaires inscrites aux budgets 2021 n'appellent pas de remarques particulières.

Les résultats sont quasiment conformes aux prévisions, sauf pour les fournitures de petit équipement qui sont supérieures aux prévisions car les travaux sont réalisés par le personnel mais en contrepartie la ligne "entretien de bâtiments communaux" a été revue à la baisse. A voir aussi la possibilité de minorer les frais liés aux différents organismes auxquels la commune adhère.

Budget principal

Excédent fonctionnement : 346 349.20 €

Déficit investissement : 374 525.64 € (dont 116 310.58 € pour 2021 et 258 215.06 € années antérieures)

En ce qui concerne l'investissement, 5 programmes sont terminés. Il reste un nombre conséquent de programmes à reporter au budget 2022 qui sont tous engagés tant en dépenses (marchés signés, appels d'offres lancés...) qu'en recettes (subventions notifiées).

Budget assainissement

Excédent fonctionnement : 36 653.96 €

Déficit investissement : 42 816.25 €

Ce budget est concerné, uniquement en fonctionnement, par la station d'Épuration avec en recettes la redevance versée par les abonnés au service assainissement collectif (bourg de la Tour et une partie de Saint-Pardoux) et en investissement, il s'agit des travaux réalisés "Rte de Tauves".

Lors de l'élaboration du budget 2022, il faudra certainement envisager d'augmenter la redevance qui n'a pas été augmentée depuis 2018 et, également, solliciter une renégociation de prêt dont les taux sont considérablement élevés.

Budget Section Auzat

Excédent fonctionnement : 142 255.38 €

Déficit investissement : 1 785.01 €

Ce budget retrace les ventes de coupes de bois réalisées sur la section. Les travaux liés au plan de relance devraient se terminer au printemps (plantations prévues en avril)

Budget Lotissement

Excédent fonctionnement : 42 685.96 €

Déficit investissement : 54 842.46 €

Ce budget est toujours en vigueur car il reste un lot disponible à la vente pour solder cette 3^e Tranche

Ces comptes administratifs sont tous approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2021

L'intégralité des résultats de fonctionnement 2021 est affectée en section d'investissement pour financer le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Le conseil approuve ces affectations, à l'unanimité.

Comptes de gestion 2021

Ces comptes, conformes aux comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité.

2 - IMMOBILIER

Vente de terrains à bâtir -

Pour dégager un capital dont la commune a besoin, M. le Maire propose au conseil de mettre en vente des parcelles de terrains à bâtir au lieu-dit « Le Grand Mégnaud » dans le cadre des contraintes législatives liées au ZAN (zéro artificialisation nette) (Voir plan joint)

Ces 4 parcelles de terrains, dont 2 sont déjà bornées et délimitées, seront proposées à la vente pour une superficie unitaire comprise entre 500 et 1000 m², soit une superficie totale d'environ 2 800 m² pour l'ensemble des 4 parcelles.

Comme le capital attendu peut être déterminé à la somme de 50 000.00 €, M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 18.00 €/m².

Des frais de géomètre et de viabilisation seront à prévoir.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le principe de la vente de ces 4 parcelles, qui pourront être destinées à la construction de biens à usage d'habitation ou à usage commercial, moyennant un prix de vente de 18.00 € TTC/m².

M. René JAL demande si ces terrains peuvent également être destinés à un usage commercial. M. le Maire lui répond que rien ne s'y oppose.

Après délibération et à l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire, l'autorise à mettre en vente ces 4 parcelles de terrain et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3 - AFFAIRES SCOLAIRES

Organisation du temps scolaire - rentrée 2022

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale a sollicité la commune de LA TOUR D'Auvergne afin de statuer sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2022 : un choix concernant le cadre général soit 4,5 jours ou un choix concernant une demande de dérogation soit 4 jours. Il a été également demandé par la DSDEN que tous les acteurs soient concertés et d'être en accord avec le Conseil d'École (CE).

Dans un premier temps, les parents ont été interrogés concernant ces rythmes. Puis ensuite, ce sujet a été mis à l'ordre du jour du conseil d'école du 15.03 qui n'a pas souhaité formuler un avis. L'école de La Tour d'Auvergne est actuellement - et ce de manière exceptionnelle - au rythme des 4 jours avec garderie le mercredi matin, suite à une dérogation prise avec le protocole sanitaire dû à la pandémie.

Elle est habituellement sur un rythme de 4.5 jours avec des Temps d'activités Périscolaires (TAP). Pour l'organisation de ces TAP un Projet Éducatif Territorial (PET) a été construit et signé par Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire, Monsieur l'inspecteur de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la MSA Auvergne et le Maire de la Commune.

Ce projet prend fin en juin 2022 et peut être reconduit ou non. La Mairie doit donner une réponse concernant ces rythmes à la DSDEN avant le 25 mars.

M. le Maire, estimant que la commune peut se donner les moyens de maintenir le rythme scolaire à 4.5 jours (mise en place de Temps d'Activités Périscolaires - personnel d'animation recruté, élu référent investi dans cette mission) propose au conseil de bien vouloir maintenir l'organisation du temps scolaire à la

rentrée 2022 sur la base de 4.5 jours.

Après délibération, sur la base 9 voix pour et 5 voix contre, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

4- MISE A DISPOSITION

Convention de mise à disposition locaux ex maison Marion KHEDDALI

Pour entreposer des marchandises et des « galoches », M. Eric MAS, représentant de la société « Galoche du Cantal », a demandé à la commune un lieu de stockage temporaire dans l'attente de la réalisation des travaux du futur local professionnel à l'ancienne scierie Roux, une convention d'occupation précaire doit être signée pour la mise à disposition à titre gratuit d'une pièce au 1^{er} étage de l'ex maison de Marion KHEDDALI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec M. Eric MAS, représentant de la société "Galoche du Cantal", une convention d'occupation précaire à compter de ce jour pour se terminer au plus tard lors de la remise des clefs des locaux professionnels situés à la Scierie Roux, convention consentie à titre gracieux.

Convention de mise à disposition terrain à La Stèle

Dans le cadre de la requalification des bâtiments d'accueil touristique sur le site de La Stèle, la commune va rénover et agrandir le restaurant, restaurant situé dans un seul bâtiment et qui comprend, outre ce restaurant, les toilettes publiques, une salle hors sac, un espace location du matériel, un poste de secours, une salle pour les besoins du ski club local.

Pour ce faire, les services touristiques autres doivent être relocalisés dans un nouveau bâtiment construit par la communauté de communes Dômes Sancy-Artense, mais localisé sur un terrain communal.

Il convient donc de prévoir la mise à disposition de ce terrain pendant toute la durée des travaux et le fonctionnement des activités touristiques localisées dans ce bâtiment.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer cette mise à disposition, effectuée à titre gratuit.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer avec la communauté de communes Dômes Sancy Artense une convention de mise à disposition, consentie à titre gratuit.

Convention mise à disposition appartement à Saint-Pardoux

M. le Maire souhaite que la commune se mobilise pour venir en aide aux victimes de la guerre en Ukraine en accueillant et hébergeant une famille sur la commune de LA TOUR D'Auvergne.

Les services préfectoraux souhaitent qu'un recensement soit fait pour ces lieux d'accueil.

M. le Maire rappelle que la commune dispose d'un bâtiment au village de Saint-Pardoux abritant 4 gîtes dont 3 sont loués actuellement. Il en reste un toujours disponible à la location que M. le Maire souhaite réserver à une, voire 2 familles ukrainiennes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adhésion Refuge Animalier Bortois

M. le Maire rappelle que, lors de sa dernière réunion du 12 février, le conseil municipal n'a pas souhaité se prononcer quant à l'adhésion de la commune au refuge animalier Bortois pour bénéficier d'un service de fourrière pour les chiens, vu l'incertitude qui règne quant au devenir de cette structure et a décidé de surseoir à cette décision.

Depuis, par mail en date du 19.02.2022, il a été confirmé à la commune que la fourrière de ce refuge fonctionnera tout à fait normalement en 2022.

C'est pourquoi, M. le Maire demande, à nouveau, au conseil de se prononcer sur cette adhésion, sachant que celle-ci se concrétise, ce sera avant tout un acte de solidarité.

Après délibération, sur la base de 4 voix contre, 4 abstentions et 6 voix pour, le conseil décide d'adhérer au refuge animalier bortois moyennant la somme de 0.70 € par habitant pour l'année 2022.

Expo photos : convention partenariat Graphic Artense

M. le Maire rappelle que la commune de LA TOUR organise du 20 février au 20 mai 2022 un jeu concours photo gratuit sans obligation d'achat intitulé « instant nature ». L'entreprise LYAUDET va participer financièrement à l'impression des photos à hauteur de 250.00 €. Une convention de partenariat a été signée entre les 2 parties (commune et Entreprise LYAUDET).

Depuis la dernière réunion du conseil, le 12 février dernier, la société Graphic Artense souhaite, également, participer à hauteur de 100.00 € sous la forme d'une réduction sur l'impression des photos.

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec cette société.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante avec la société Graphic Artense.

Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (irve) » au sieg du puy-de-dôme

M. le Maire expose que le SIEG dispose de 90 bornes dans le Puy-de-Dôme pour véhicules électriques dont 21 sont en service, l'implantation de l'une de ces bornes était prévue sur la commune de Chastreix mais le projet a été abandonné, c'est pourquoi le SIEG propose de l'installer sur la commune de La Tour.

L'installation, les travaux et l'entretien sont à la charge du SIEG et qu'il resterait à la charge de la commune les coûts de fonctionnement évalués à environ 2 000.00 €.

M. le Maire ajoute qu'il faut en délibérer rapidement car l'installation pourrait se faire avant l'été où à l'automne et l'idée première était de l'implanter vers la station service. En fait, cette proposition ne convient pas au SIEG, trop éloigné du centre. Il préconise plutôt le foiral ou le lac, quasiment en face de l'hôtel du lac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SIEG DU PUY-DE-DÔME pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ;
- S'engage à verser au SIEG DU PUY-DE-DÔME les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 9 des statuts du SIEG DU PUY-DE-DÔME et des délibérations prises par son comité pour l'exercice de cette compétence ;
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEG DU PUY-DE-DÔME ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Food trucks

Cette demande orale émane de M. Gaboriaud pour un emplacement tous les jeudis soir durant l'année . Le conseil souhaite surseoir à cette décision en attendant d'avoir une demande écrite.

QUESTIONS DIVERSES

SFR La Stèle: M. le Maire donne lecture d'un courrier concernant le démantèlement du pylône.

Court Métrage du 18 mars : Comme il n'y a pas d'association support, M. le Maire propose que les entrées et la buvette soient gérées par la commune au profit du CCAS.

Cérémonie du 19 mars : organisée le dimanche 20 mars - Pot offert chez Cathy

Fauche au plan d'eau : Marine demande quand sera abordé ce point. En avril probablement.